

APPAIRE N° 4

APPROBATION PLANS et DEVIS ABATTOIR et conditions d'emprunt  
avec la CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Juillet 1955

Mesdames,  
Messieurs,

Par délibération en date du 22 Avril 1955 vous avez adopté la création de la construction d'un abattoir au lieu dit "LE BUTOR".  
Je vous demande aujourd'hui:

- 1°) de bien vouloir approuver les plans et devis qui vous sont soumis. La dépense globale s'élève à 41.585.895 Fms.
- 2°) Faisant suite à notre délibération du 10 Décembre 1954, je vous demande à nouveau l'autorisation de contracter avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, un emprunt de 50 millions qui nous permettra de couvrir cette dépense, de prendre l'engagement d'inscrire chaque année au Budget de la Commune les ressources nécessaires tant à l'amortissement de cet emprunt que de ses intérêts qui seraient au taux de 3 % et pour une durée maximum de 15 années

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

LE MAIRE. - M. SAGUI, Architecte, a déposé le plan de l'abattoir municipal dont le principe de la construction a été admis lors de l'une de nos dernières séances. Comme sur le plan technique je ne suis pas en mesure d'en discuter avec vous j'ai prié M. SAGUI de m'assister en la circonstance. Je prierai donc M. SAGUI d'en donner les grandes lignes et il sera ensuite à votre disposition pour tous renseignements dont vous pourrez avoir besoin.

Mme AMELIN demande qu'on indique seulement les grandes lignes de la nouvelle construction: superficie - travaux d'écoulement des eaux usées etc...

M. SAGUI. - Le nouvel abattoir comprendra deux groupes d'abatage distincts: d'un côté les pourceaux, de l'autre les boeufs.

J'ai évité autant que possible de recourir, comme en Métropole à un mécanisme trop poussé, ce qui exigerait un personnel spécialisé: d'où dépenses d'exploitation très lourdes.

Les dimensions de l'abattoir sont les suivantes:

25 m 50 sur le petit côté  
et 28 m 20 sur l'autre côté.

Le plan a été dressé compte tenu des règlements de l'urbanisme; l'ossature est en béton.

Mme AMELIN demande la situation exacte de l'emplacement sur lequel doit être construit ce nouvel abattoir.

M. PARIS indique qu'il sera construit, entre les Forges et Fonderies et le Pont du Butor sur un terrain appartenant à la Commune de Saint-Denis.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire met aux voix, l'approbation des plans et devis de l'abattoir.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Comme vous avez bien voulu approuver les plans et devis de l'abattoir qui viennent de vous être soumis, je vous demanderais de m'autoriser à contracter à cet égard un emprunt de 50 millions de la CPA avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer et d'inscrire à notre budget, chaque année, les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt et de ses intérêts.

Adopté à l'unanimité.

*En sa qualité de Maire,  
St Denis, le 11 Avril 1956  
P. le Maire et par délégation  
le Secrétaire Général,  
Signé: R. Petit*